



**COMMUNE DE CROIX**

**AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

**PROGRAMME D'ETUDE**

**JANVIER 1991**

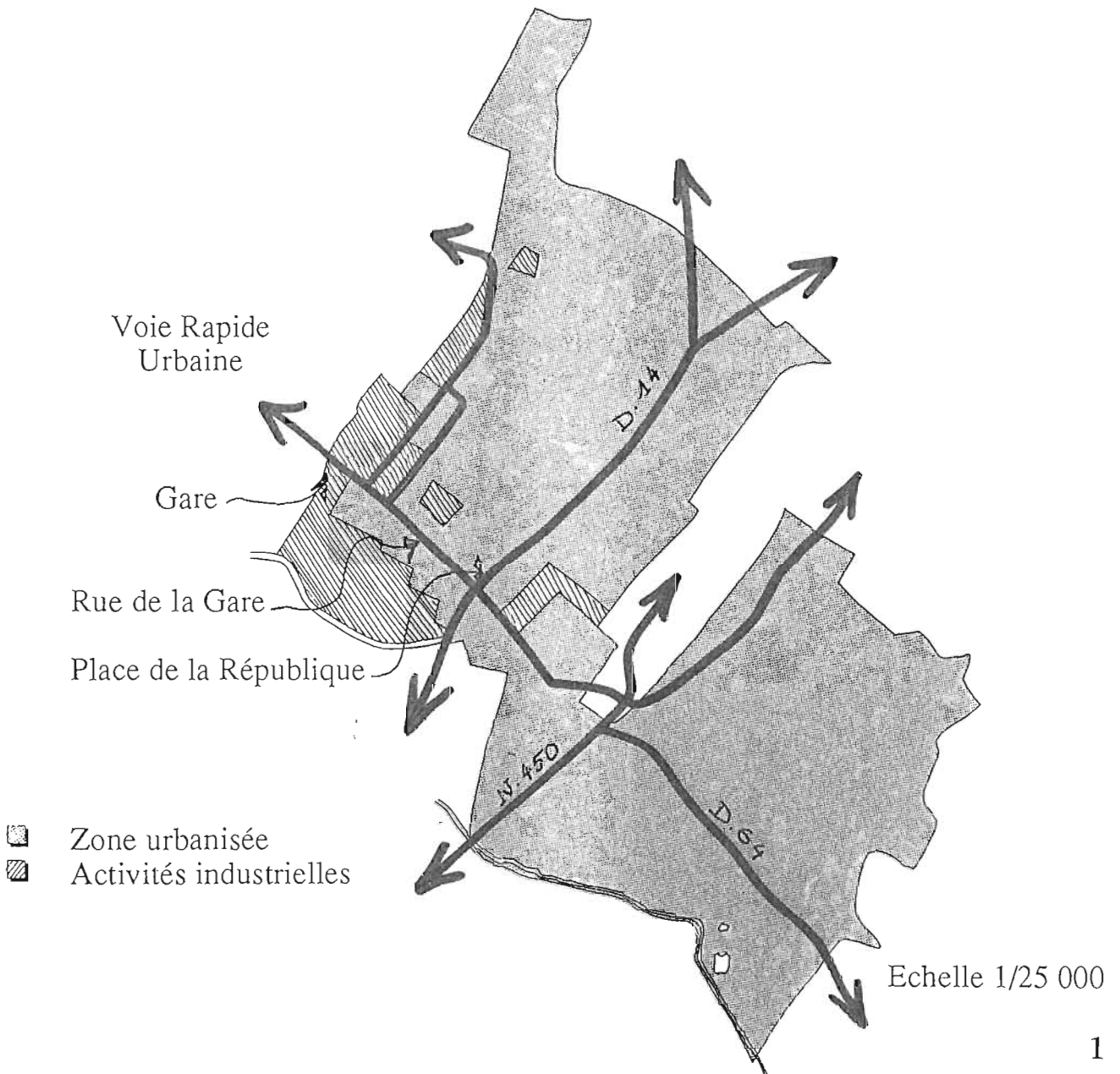


# PRESENTATION

La commune de Croix, malgré l'urbanisation totale de son territoire, continue de connaître une évolution importante sous forme de restructuration interne d'une part et en raison de facteurs extérieurs liés au développement général de la Communauté Urbaine d'autre part.

Aujourd'hui, l'ouverture de la Voie Rapide Urbaine à l'est de la commune ainsi que le réaménagement d'un certain nombre d'îlots dans le secteur compris entre la gare et la place de La République amènent la Municipalité à se pencher sur la réorganisation générale du quartier autour de l'axe structurant que constitue la rue de la Gare.

## AXES INTERURBAINS ET OCCUPATION DU SOL



En effet traditionnellement, la rue de la Gare était pour l'essentiel un axe de desserte des entreprises localisées autour de cette voie ainsi que l'axe de liaison privilégié entre la ville et sa gare.

L'ouverture de la Voie Rapide Urbaine dans le prolongement de la rue (D.64) a eu des conséquences tant sur le plan fonctionnel que sur le plan symbolique en ce qui concerne le rôle que joue la voie aujourd'hui.

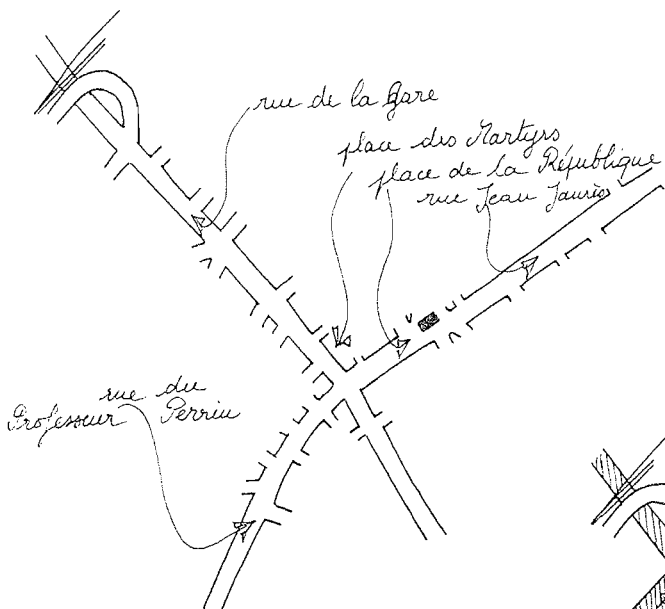
- Au niveau fonctionnel, l'augmentation importante du trafic automobile dans la rue de la Gare, due en particulier au passage de nombreux camions, a engendré des problèmes de circulation liés à la difficile cohabitation entre des fonctions multiples (l'axe joue à la fois un rôle de transit et de desserte et structure un quartier qui tente de conjuguer des activités industrielles, commerciales et résidentielles).
- Au niveau symbolique, l'ancienne voie de desserte des entreprises industrielles accède au nouveau statut "d'entrée de ville", vitrine de la commune, sans que son aménagement actuel participe à en constituer l'image.

C'est pourquoi, la Commune a décidé de faire réaliser deux études complémentaires:

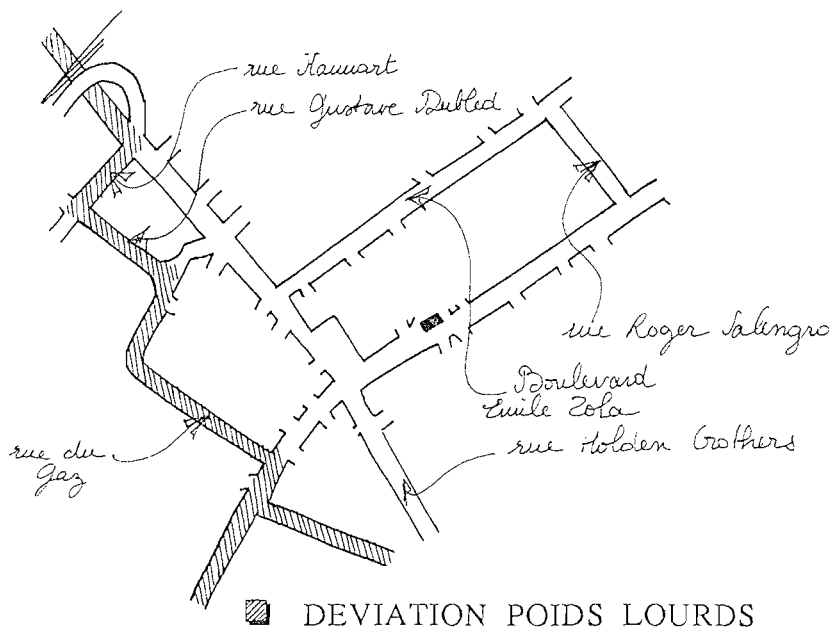
- L'une confiée à la C.U.D.L. et portant sur la déviation des véhicules lourds par les rues Hannard, G. Dubled et du Gaz et les conséquences de cette déviation sur l'organisation générale de la circulation dans le quartier.
- L'autre confiée à une équipe pluridisciplinaire comprenant architecte, paysagiste, designer, éclairagiste... et portant sur la mise en valeur des axes de liaison principaux.

# SCHEMA DE CIRCULATION AUTOMOBILE

## ETAT ACTUEL



## PROJET

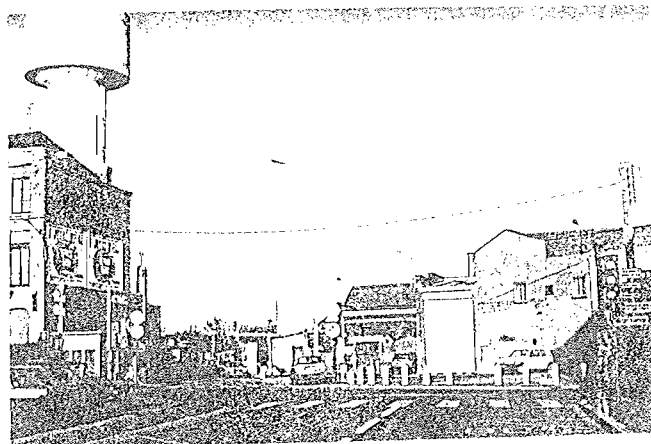


Le projet vise à dévier la circulation des poids lourds de la zone d'activités commerciales (place des Martyrs et place de La République) et à décharger la rue Jean Jaurès en renforçant l'usage du Boulevard Emile Zola, car les problèmes liés à l'ampleur actuelle du trafic risque de croître encore lorsque la V.R.U. sera en pleine charge et que les entreprises de de la zone industrielle auront pris leur essor maximal.

## OPERATIONS D'AMENAGEMENT PREVUES

- 1 - Démolition de 3 immeubles rue de la Gare, réalisation d'un accès à la zone artisanale et aménagement de parkings paysagers.

L'opération ne dépend que d'une simple modification du P.O.S. Elle se fait par l'intermédiaire d'une zone de préemption au profit de la C.U.D.L.



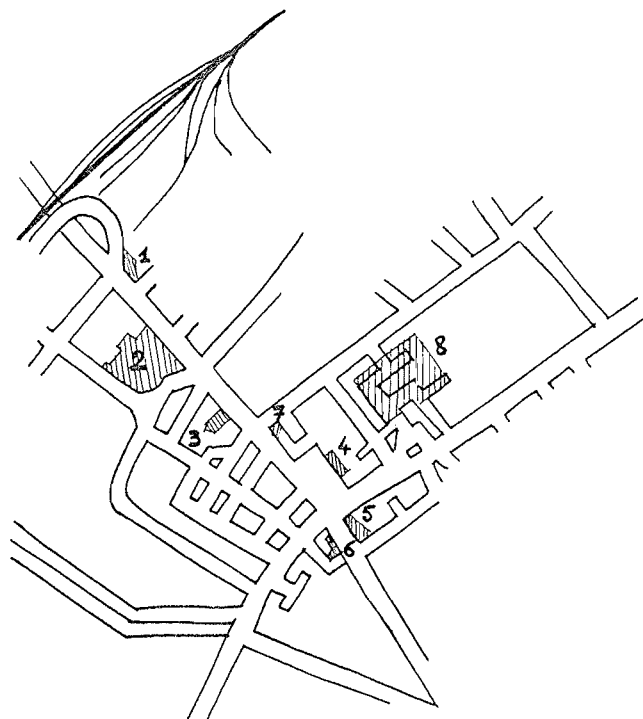
Aménagement paysager de l'angle formé par la rue de la Gare et par l'accès à la zone artisanale.

Aménagement d'un espace vert avec traitement de pignon à l'angle avenue Hannart/rue de la Gare. (Cela peut contribuer également au retraitement de la courbe de la rue).

- 2 - Aménagement d'une zone d'activités comprenant deux secteurs :

"Le Palais des Artisans", c'est à dire la réunion de 75 corporations, un centre de formation d'intérêt régional, un restaurant d'entreprise, une bibliothèque technique ouverte à l'extérieur et une cellule commercialisée liée aux activités artisanales.

Un site High Tech regroupant plusieurs sièges d'entreprises (S.A.R.L.) ou un lotissement industriel et commercial (S.I.A.R.).



Cette zone va engendrer la création d'une voie de desserte et d'une zone de stationnement.

- 3 - Construction de 15 logements en P.L.A. avec Logicil (Architecte, Y. Lecroart), ainsi que d'une batterie de garages donnant accès sur la rue de la Gare.

L'obtention de ces P.L.A. n'est pas encore assurée pour 1991.

- 4 - Fermeture visuelle de la place des Martyrs par l'aménagement d'une petite galerie marchande (quelques cellules commerciales de plain-pied devraient être conçues par ZIG ZAG Architecture).

L'opération dépend de la révision du P.O.S. (C.O.S. demandé : 2) et de la résolution de problèmes liés aux riverains.



- 5 - Construction de "maisons de ville", rue Holden, pour terminer l'aménagement de la place de la République et réaliser l'alignement de la voie.

Le projet est lui aussi lié à la révision du P.O.S. (C.O.S. demandé : 2)

- 6 - Face au projet précédent et en liaison avec son programme, démolition de deux maisons pour aménager une aire de stationnement paysagère et mettre la voie à l'alignement.
- 7 - Aménagement d'un espace vert à l'angle rue de la Gare et du Boulevard Zola sur un terrain appartenant à Logicil et en accord avec celui-ci.
- 8 - Opération "Centre ville" (autour de la piscine). Projet urbanistique réalisé par ZIG ZAG Architecture.

Outre l'ensemble de ces opérations qui doivent se réaliser à court terme, les projets d'aménagement devront tenir compte de l'implantation d'une station de métro sur la place des Martyrs dans les huit années à venir.

## PAYSAGEMENT DES VOIES

Le paysagiste disposera des études menées par la C.U.D.L. en matière de circulation, de sécurité et de stationnement dans le quartier.

Les projets porteront sur l'aménagement de :

- La rue de la Gare (y compris la place des Martyrs) et son prolongement par la rue Holden Crothers.

Ce projet prioritaire fera l'objet d'un Avant-Projet-Sommaire chiffré.



- La place de La République et la rue du Professeur Perrin de façon à marquer l'entrée de la ville en venant de Flers et à valoriser les abords de la Marque (création d'une aire de stationnement automobile pour les randonneurs).



Une esquisse chiffrée sur la place de La République et sur la rue du Professeur Perrin suffira à montrer la cohérence des aménagements avec ceux de la rue de la Gare et permettra à la Municipalité de saisir les opportunités de travaux qui se présenteraient dans ce secteur.

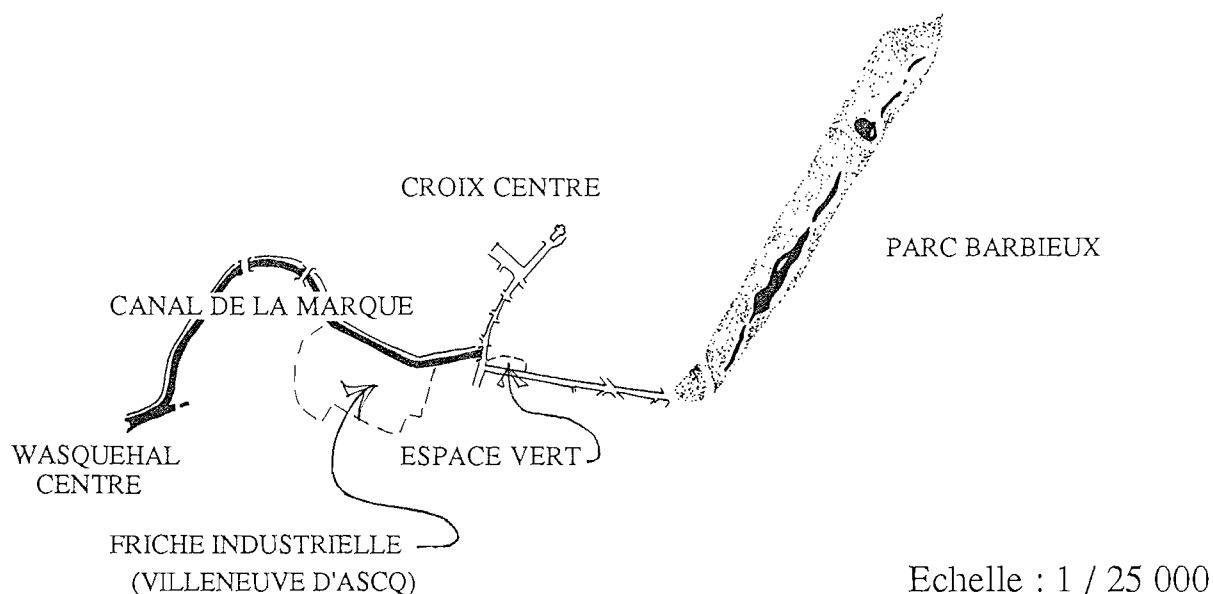
Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur l'entrée de la ville permettra de réaliser l'aménagement de cet espace dans le cadre du Contrat d'Agglomération et du Contrat de Rivière portant sur la Marque canalisée.

- Les abords du canal jusqu'au pont du Dragon à la limite avec Wasquehal de façon à relier Croix par un cheminement piétonnier au centre de Wasquehal et à la promenade qui, partant de là, longe le canal de la Marque en passant par Mouvaux et Marcq-en-Barœul (25 km).

Un accord avec la commune limitrophe de Villeneuve d'Ascq (Flers) devrait permettre de paysager une vaste friche industrielle impropre à la construction (chlore) et qui borde la section de canal située sur Croix.

L'aménagement de l'avenue Le Nôtre, en particulier à l'angle de la rue du Professeur Perrin, devrait se faire dans le prolongement de celui du canal de façon à réaliser une véritable coulée verte jusqu'au Parc Barbieux qui relie ce prestigieux jardin aux circuits de randonnées.

Une esquisse chiffrée permettra de saisir les enjeux du secteur et de préparer des projets susceptibles d'être financés dans le Contrat de Rivière concernant la Marque canalisée qui devrait voir le jour d'ici deux à trois ans.



- Le boulevard Emile Zola.

Une esquisse chiffrée montrera comment la voie s'intègre au fonctionnement général du centre ville.



## AMELIORATION DU CADRE BATI

La Commune a lancé une vaste opération d'incitation à la revalorisation des façades privées sur l'ensemble de son territoire par l'attribution de primes au ravalement.

L'opération d'amélioration des espaces publics doit être l'occasion d'une action privilégiée sur les façades qui enveloppent ces espaces.

Pour que cette action soit cohérente, une étude globale sera réalisée sur l'architecture des voies à aménager.

Les commerces (accès, vitrines, enseignes ...) feront l'objet d'une attention particulière.



L'étude aboutira à la réalisation d'un cahier de recommandations architecturales qui visera à sensibiliser les particuliers et qui servira de référence aux services techniques municipaux dans le suivi des dossiers de déclaration de travaux.

Outre ce document, le bureau d'études proposera à la Municipalité une démarche d'information, de sensibilisation et d'incitation de la population (exposition, présentation publique ...) et des projets liés à la valorisation du secteur commercial (bannières, oriflammes, illuminations ...) qui renforcent l'identité du secteur dans son ensemble.

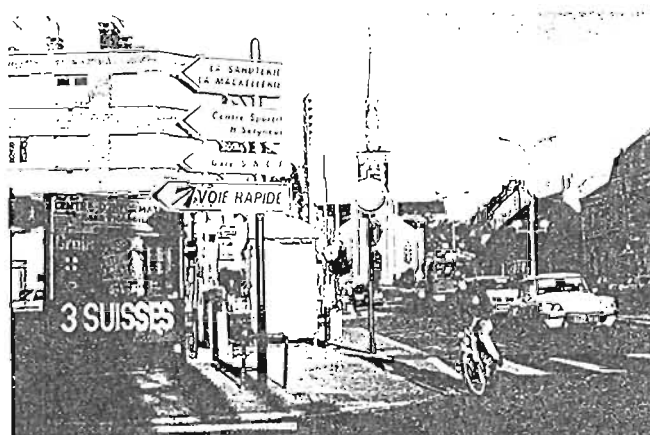
## MOBILIER URBAIN

"... la plupart des rues sont équipées d'aménagements spécifiques correspondant à divers services : il y a ainsi des lampadaires qui s'allument automatiquement dès que la lumière du jour commence à décroître de façon significative ; des arrêts auprès desquels les usagers peuvent attendre l'arrivée des autobus ou des taxis ; des cabines téléphoniques, des bancs publics, des boîtes dans lesquelles les citoyens peuvent déposer des lettres que le service des postes viendra collecter à heures fixes ; des mécanismes à horloge destinés à recevoir l'argent nécessaire à un stationnement de durée limitée ; des paniers réservés aux papiers usagés et autres détritiques, et dans lesquels nombre de personnes jettent compulsivement, en passant, un regard furtif ; des feux de circulation. Il y a également des panneaux de signalisation routière indiquant, par exemple, qu'il convient de se garer de tel ou tel côté de la rue selon que l'on est ou non dans la première ou dans la seconde quinzaine du mois (ce qu'on appelle 'stationnement unilatéral alterné') ou que le silence est de rigueur vu la proximité d'un hôpital, ou enfin et surtout, que la rue est en sens unique..."

in "Espèces d'Espaces"  
G. Perec

A cette énumération déjà longue, il faut encore ajouter les bassins, fontaines, bacs à végétation, protection d'arbres, supports d'affichages, kiosques à musique, aubettes à journaux....

Cette abondance génère le plus souvent l'encombrement de l'espace public et en particulier celui de l'espace piétonnier. Quand à cette accumulation s'ajoute la variété infinie des styles de chacun des objets (bancs, candélabres, poubelles...), il en ressort un fourmillement qui empêche toute appréciation et toute lisibilité de l'espace.



Aussi l'étude devra-t-elle comporter une réflexion générale sur le mobilier urbain (coûts, matériaux, formes et typologie d'implantations) de manière à permettre l'aménagement et la définition des espaces publics de Croix en relation avec le projet communal de développement de la ville et non en fonction des habitudes des divers maîtres d'œuvre qui seront amenés à travailler sur la commune.